

DATE : 27/07/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021-71

TITRE : CONTACT-TRACING POUR LES PERSONNES VACCINEES : NOUVELLES DEFINITIONS DE CAS ET CONTACTS IMPACTANT LA STRATEGIE DE CONTACT-TRACING

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après les modifications apportées à la stratégie de contact-tracing au regard de l'[avis du Haut Conseil de la Santé Publique \(HCSP\) du 18 juin 2021 relatif au contact-tracing et à l'application des mesures barrières chez les personnes totalement vaccinées contre la Covid-19](#). L'avis du HCSP prend notamment en compte les données relatives à l'émergence et à la circulation de mutations d'intérêt du SARS-CoV2, au déploiement de la vaccination dans la population, à l'efficacité vaccinale et à l'effet de la vaccination sur la transmission du SARS-CoV-2 chez les personnes vaccinées.

Les définitions des personnes contacts évoluent et prennent désormais en compte le statut vaccinal et immunitaire des personnes. Sont ainsi considérées comme **personnes contact à risque élevé** toutes les personnes n'ayant pas reçu un schéma complet de primo-vaccination (c'est-à-dire un schéma complet de vaccination, avant des rappels éventuels) **OU** ayant reçu un schéma complet de primo-vaccination depuis moins de 7 jours (vaccins Cominarty/Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzeria ou Covishield) ou moins de 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen) **OU** atteinte d'une immunodépression grave, c'est-à-dire présentant une affection le rendant éligible à une 3e dose de primo-vaccination, même si celle-ci a déjà été administrée (liste d'affections définies dans l'[avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 6 avril 2021](#)). Ces personnes doivent :

- Respecter une quarantaine ;
- Réaliser un test immédiat et à J7 du dernier contact avec le cas (J17 si la personne contact ne peut pas s'isoler strictement du cas au sein du domicile) ;
- Informer leurs contacts (contact-warning).

Sont par ailleurs considérées comme **personnes contact à risque modéré** toutes les personnes sans immunodépression grave ayant reçu un schéma complet de primo-vaccination depuis au moins 7 jours (vaccins Cominarty/Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzeria ou Covishield) ou au moins 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen). Ces personnes :

- Ne sont pas tenues de respecter de quarantaine ;
- Doivent réaliser un test immédiat et un test à J7 du dernier contact avec le cas (J17 si la personne contact ne peut pas s'isoler strictement du cas au sein du domicile) ;

- Doivent porter un masque dans l'espace public, informer leurs contacts (contact-warning) et limiter leurs interactions sociales.

Par ailleurs, si un résultat positif provient d'un test antigénique naso-pharyngé (TAG), une RT-PCR de diagnostic doit être réalisée dans les 24h suivant le TAG (RT-PCR de diagnostic simple et de criblage en première intention ou RT-PCR de diagnostic simple couplée à une RT-PCR de criblage). Si le résultat de diagnostic obtenu par cette RT-PCR et celui du TAG sont discordants, c'est celui de la RT-PCR qui doit être retenu.

Ces éléments concernant la définition des cas et la stratégie de contact-tracing sont présentés en détail sur le [site de Santé publique France](#).

Nous vous remercions vivement de votre mobilisation, essentielle pour lutter contre la propagation du SARS-CoV-2 sur le territoire.

Maurice-Pierre PLANEL
Directeur Général Adjoint de la Santé

Signé